

<p style="text-align: center;">PHILOSOPHIE DE L'ÉDUCATION SÉANCE N° 4 : Le statut du sujet en éducation</p>
--

PLAN

Introduction : réflexion par petits groupes...Question au choix :

1) L'éducation doit-elle permettre l'expérience de la rencontre ou préparer l'expérience de la rencontre ?

2) A partir de quand un individu doit-il être considéré comme un sujet avec qui une "rencontre éthique" est possible ?

Est-ce au moment où l'éducation est terminée ou n'y a-t-il aucun préalable ?

Si c'est au moment où l'éducation est terminée, à quoi peut-on repérer qu'il en est ainsi ?

S'il n'y a aucun préalable, à quoi sert l'éducation ?

THESE A :

**L'éducation prépare
l'enfant à devenir sujet,
elle ne peut le traiter
déjà comme tel.**

- l'éducation ne peut supposer
le sujet déjà constitué... ou
bien elle est inutile ;**
- l'éducation doit être bornée
pour permettre l'émergence du
citoyen... le citoyen-adulte
est précisément celui que l'on
ne doit plus éduquer ;**
- l'éducation est donc, pour
l'enfant, un temps de sujétion
nécessaire ;**
- pendant ce temps, l'enfant
doit rester sous l'autorité de
l'adulte qui le protège du
monde et de sa violence...
qu'il ne peut affronter seul
et sans formation ;**

- mais l'adulte doit aussi, tout en protégeant l'enfant du monde, lui "présenter le monde", l'inscrire dans une tradition, le faire accéder à une culture et lui donner ainsi les moyens de construire sa liberté ;

- cette construction s'effectue par la médiation d'objets culturels qui permettent le développement de l'intelligence de la personne et l'accès à l'autonomie ;

- une fois son autonomie construite, le sujet est dégagé de l'emprise éducative et peut accéder au monde... capable d'y rencontrer autrui sans tomber sous sa domination ni être victime de sa séduction.

THESE B :

**L'éducation doit
considérer l'enfant comme
étant déjà un sujet et le
respecter comme tel.**

- un enfant est déjà un sujet dans la mesure où, dès sa naissance, il peut être entendu comme tel : c'est le statut que l'éducateur donne à sa parole qui lui permet d'être "sujet"... la reconnaissance comme sujet ne supporte aucun préalable (sinon jamais personne ne serait reconnu comme tel !) ;
- en ce sens, l'éducation est précisément l'expérience d'une rencontre qui rend possible simultanément l'émergence de l'éducateur et de l'éduqué comme sujets ;

- la rencontre éducative entre deux sujets ne requiert pas mais rend possible l'accès à la culture ;

- on ne peut donc, en aucun cas, ni borner le processus éducatif, ni poser un préalable à la reconnaissance d'une personne comme sujet ;

- l'autonomie n'est pas un état auquel on accéderait un jour, au terme de l'éducation, elle représente une finalité qui doit s'inscrire, sous des formes différentes, dans toute l'existence de l'homme de sa naissance à sa mort.

**Quelques pistes pour
dépasser (peut-être ?)
l'opposition :**

*- distinguer entre trois
types de "sujets" :*

* le "sujet politique" (qui est un sujet de droit, dont l'accès est subordonné à des conditions fixées par l'État) ;

* le "sujet psychologique" (qui peut être étudié dans son développement, observé dans sa conquête progressive de l'autonomie et faire l'objet d'une relation d'aide si nécessaire) ;

* le "sujet éthique" (qui impose une reconnaissance de l'autre sans condition ni préalable).

**- considérer l'éducation
comme devant travailler
simultanément aux trois
niveaux :**

*** en préparant l'enfant à
devenir un "sujet politique"
par l'acquisition des savoirs
qui lui permettront de
comprendre le monde ;**

*** en prenant en compte le
sujet psychologique afin de
lui fournir l'étayage et le
désétayage nécessaires à un
plus grand accès à
l'autonomie;**

*** en s'efforçant de toujours
considérer l'enfant comme un
"sujet éthique"... en le
reconnaissant comme tel pour
qu'il se hausse au niveau de
cette reconnaissance.**